

Six malfrats terrorisaient des aînés à leur domicile

GENÈVE. Des voleurs roumains ont tabassé des habitants chez eux à la fin 2011. Une victime raconte comment elle s'est remise de ce calvaire.

Difficile de savoir qui dit vrai, tant les versions de ces six accusés divergent. M., le plus jeune, admet même avoir chargé un complice à tort, pensant que ce dernier l'incriminait: «C'était une vengeance personnelle.» Les juges du Tribunal criminel de Genève ont donc eu droit hier à autant de scénarios que de prévenus.

Pourtant les faits sont là, qui font froid dans le dos. Entre août et octobre 2011, ces

Vaudoise victime d'un «homejacking»

Deux individus ont pénétré par effraction hier matin tôt dans une villa de Blonay (VD). Les malfrats ont surpris une dame de 52 ans alors qu'elle dormait. Un agresseur l'a maintenue tandis que l'autre fouillait les pièces. La victime a été entravée

puis abandonnée dans une chambre, a indiqué la police. Les deux hommes se sont enfuis en emportant de l'argent liquide. La femme, pas blessée mais choquée, a pu alarmer les secours. La police cantonale a lancé un appel à témoin.

malfrats de 21 à 38 ans, qui se disent cousins pour certains, ont ciblé des logements où vivaient principalement des personnes âgées. Une victime avait 86 ans, une autre de 90 ans était aveugle. Mais à en croire les brigands, l'âge avancé de leurs cibles, qu'ils

épiaient avant de s'introduire chez elles la nuit tombée, n'était qu'une coïncidence.

Bien qu'ils aient étouffé l'un d'eux avec un coussin ou roué d'autres de coups de poing, V. assurait hier respecter les aînés. «Je suis resté près d'une victime inconsciente et lui ai

apporté un verre d'eau», a-t-il affirmé. Durant leurs effractions, les complices ont volé bijoux, argent ou vaisselle. Chez un couple plus jeune, ils n'ont rien pu dérober, mais se sont montrés d'une extrême violence envers l'époux. Ce dernier, présent au procès avec sa femme, s'est dit déçu d'en-tendre tout et son contraire.

Mais, à l'instar d'une autre partie plaignante, brutalement frappée chez elle, il restait stoïque: «Il faut être plus fort qu'eux! Le lendemain des faits, je suis allé au travail normalement.» La procureure envisage de requérir des peines supérieures à 10 ans. Le procès se poursuit. —HENRI DELLA CASA

20 secondes



CFF prévoyants

SIMPLON. Pour répondre à la forte demande prévue lors des week-ends de l'Ascension et de Pentecôte, les CFF mettront à disposition 50 trains-autos supplémentaires entre Brigue (VS) et Iselle di Trasquera (It).

Patriotes à l'école

TESSIN. Le Grand Conseil a décidé hier que les élèves du canton seront tenus d'apprendre l'hymne national suisse. Les profs de musique pouvaient jusqu'ici décider s'ils intégraient le chant à leurs cours.

Révision bien vue

BERNE. L'Association des communes suisses recommande de voter «oui» à la révision de la loi sur l'asile. Son comité salue l'instauration des procédures rapides et de l'exécution équitable et sans délai lors du renvoi.

Dramatique fiesta entre potes

Un enterrement de vie de garçon a viré au cauchemar, samedi près de Mijoux (F), à deux pas de la frontière franco-suisse. Un homme de 32 ans a fait une chute d'une vingtaine de mètres qui s'est

révélée fatale, rapporte «Le Dauphiné Libéré». Le malheureux s'était éloigné de son groupe d'amis et s'était retrouvé dans un secteur escarpé. Son corps a été découvert le lendemain matin.

Incompréhension des licenciés

ÉPALINGES (VD). Les dirigeants du Biopôle, démis de leurs fonctions vendredi, dénoncent «l'inutile brutalité avec laquelle leur départ a été signifié». Soupçonnés de gestion déloyale à hauteur d'au moins 650 000 francs, le président et

l'administrateur «contestent avoir commis des actes de nature pénale». Les prévenus sont dans le collimateur de la justice à la suite de «manquements significatifs» constatés par le Contrôle cantonal des finances.



Les affiches seront désormais placées sous surveillance. —DR

Expo vite saccagée

NEUCHÂTEL. «Nous nous attendions à des réactions, mais là, la moitié des bâches est détruite!» Francesco Garufi, assistant post-doctorant en Histoire à l'Uni, garde son humour. Mais son travail, qui retrace un siècle de présence étrangère dans les affiches politiques suisses, a été attaqué massivement. Pas moins de 28 des 64 bâches exposées au bord du lac ont été lacérées dans la nuit de jeudi à vendredi, la nuit qui a suivi le vernissage. Le scientifique préfère parler de vandalisme urbain plutôt que d'un acte politique. «Mais le sujet a dû influencer l'acte», sourit-il. Une plainte a été déposée contre X. L'expo reste à Neuchâtel jusqu'en septembre avant de monter à La Chaux-de-Fonds, puis à Berne. —FRB



Le musicien de rock a écopé de 240 jours-amende à 30 francs. —DR

Coup du lapin pas très crédible

LAUSANNE. Le Tribunal fédéral confirme la condamnation pour escroquerie à l'assurance d'un musicien. Le rocker, qui s'était dit victime d'un coup du lapin, était pourtant monté sur scène à onze reprises entre 2006 et 2007. A la même période, il avait prétendu être in-

capable de travailler à la suite d'un accident de voiture. Il s'était plaint de maux de tête, de problèmes de concentration et de fatigue chronique. Le musicien n'avait pas hésité à imiter les stars du heavy metal en se livrant frénétiquement à des mouvements de «headbang».